

5-1996

Il y a 200 ans...Pierre-René Rogue (Simple Témoignage d'un Compatriote)

Jean Landousies C.M.

Follow this and additional works at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana>



Part of the [Catholic Studies Commons](#), [Comparative Methodologies and Theories Commons](#), [History of Christianity Commons](#), [Liturgy and Worship Commons](#), and the [Religious Thought, Theology and Philosophy of Religion Commons](#)

Recommended Citation

Landousies, Jean C.M. (1996) "Il y a 200 ans...Pierre-René Rogue (Simple Témoignage d'un Compatriote)," *Vincentiana*: Vol. 40 : No. 3 , Article 23.

Available at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana/vol40/iss3/23>

This Article is brought to you for free and open access by the Vincentian Journals and Publications at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in Vincentiana by an authorized editor of Via Sapientiae. For more information, please contact digitalservices@depaul.edu.

Il y a 200 ans..

PIERRE-RENÉ ROGUE
(*Simple témoignage d'un compatriote...*)

Jean Landousies, c.m.

Le 3 mars 1796, à trois heures de l'après-midi, Pierre-René Rogue, Prêtre de la Mission, rendait le suprême témoignage à Celui qu'il avait voulu suivre jusqu'au bout. C'était à Vannes en Bretagne, sur la Place du Marché, à deux pas de la Rue de la Monnaie, là où il était né le 11 juin 1758. Pierre-René avait 38 ans !

Prêtre du clergé diocésain de Vannes, il avait été admis dans la Congrégation de la Mission le 25 octobre 1786. Dès lors pendant les courtes années de son ministère, il se donnera généreusement au service de la formation des prêtres au séminaire de sa ville natale, tout en assurant un service pastoral à la paroisse du Mené qui lui était jointe, comme saint Vincent l'avait souhaité pour ses missionnaires formateurs du clergé.

Pierre-René a assumé ces fonctions dans les circonstances troublées de la Révolution française, et notamment dans le contexte de la Constitution civile du Clergé que le pouvoir révolutionnaire tentera d'imposer à l'Église en France. En donnant à sa biographie du bienheureux le titre de "*Un martyr de la fidélité*", le Père Jean Gonthier avait visé juste. Si la fidélité est une vertu bretonne, c'est là aussi, sans aucun doute, que nous trouvons le coeur du témoignage laissé par le lazariste vannetais qui aujourd'hui nous demeure bien proche.

À lire les différentes biographies de Pierre-René Rogue, on serait tenté de dire qu'il fut un lazariste "tout ordinaire". Il a été ce "petit-père", comme l'appelaient affectueusement ses compatriotes, qui a tout simplement voulu mettre ses pas dans ceux de Monsieur Vincent, à la manière des maîtres, devenus ses confrères, qu'il avait connus au séminaire de Vannes. Mais la fidélité, il a sans doute commencé à en faire l'apprentissage près de madame Rogue, sa mère, une femme au fort caractère. Fils unique, ayant perdu son père très jeune, il trouvera en elle une véritable éducatrice. Généreusement elle se mettra au service de la vocation de son fils, sans rien en détourner à son profit. Jusqu'au bout elle le soutiendra dans son épreuve, à la manière d'une mère qui souffre, certes, mais qui ne fera rien pour s'opposer à la détermination apostolique de son fils.

Le caractère de Pierre-René, nous le voyons se forger de façon décisive tout au long de sa formation, et surtout lors des événements qui amèneront les prêtres non-jureurs - ceux qui n'acceptent pas la constitution civile du clergé - à prendre le chemin de l'exil. Parmi eux il y aura ses confrères lazaristes du séminaire. C'est là que va se manifester le plus clairement sa **fidélité à l'Église**. Dans ce diocèse de Vannes, on vit "naturellement" de cette fidélité ecclésiale. Ils seront nombreux les prêtres à prendre le chemin de l'exil ou de l'échafaud pour la maintenir dans toute son intégrité. Le

professeur de séminaire, le théologien, a su mesurer ce qui était en jeu sous les dehors inoffensifs de la loi. Lors des réunions du clergé diocésain, il éclairera, guidera la réflexion. Il montrera à ses collègues par quels stratagèmes, la loi civile conduit à mettre en cause la loi de l'Église et plus encore, sa constitution. *"L'État n'a pas le droit de modifier la constitution de l'Église. Si nous acceptons cette loi du 12 juillet, l'Église en France connaîtra la même situation que celle d'Angleterre: le Pape ne sera plus notre Chef; c'est le roi qui régira l'Église, et notre Église cessera d'être catholique, elle sera nationale. Donc il nous faut suivre l'Église et n'accepter jamais de nous en séparer"* trouve-t-on rapporté dans l'un des compte-rendus de ces réunions du clergé vannetais. Ce n'est pas une fidélité aveugle, mais une fidélité réfléchie, qui aide les autres à prendre conscience des enjeux et des défis du moment. Ce témoignage de Pierre-René Rogue n'est pas sans importance pour nous. Dans son rôle de formateur, nous rappelle-t-il à sa manière, le Prêtre de la Mission se doit de guider ses frères dans la vérité de la foi. Mais il est appelé à le faire avec toute son intelligence et nourri de sa rencontre de Dieu, à travers sa propre expérience de fidélité éclairée à l'Église. Son témoignage de vie en dit plus que toutes les paroles.

Il laissera ses confrères partir en exil pour sauver leurs vies, leur conseillant même de le faire. Lui, il restera à Vannes, vivant dans la clandestinité sa fidélité à son peuple et au clergé de son diocèse.

Homme de foi, il suffit de le regarder après son arrestation, ce soir de Noël 1795. Ce n'est pas un inconscient ni un doux rêveur, même si dans sa prison c'est à travers un émouvant cantique qu'il exprimera le fond de son âme ! Il garde son calme, sa bonne humeur, se préoccupant davantage de son entourage que de lui-même. Il demeurera proche de ses frères prêtres, captifs comme lui, leur apportant réconfort et les aidant à discerner la signification évangélique de leur situation. De sa prison, il continuera encore à encourager ceux qui, à l'extérieur, connaissent les tracasseries de la persécution. Sa fidélité aux prêtres qu'il avait pour mission de former et de soutenir dans les épreuves s'étendra à tous, sans en exclure ceux qui ont prêté le serment de loyauté envers la Constitution civile du Clergé, et qui sont devenus schismatiques. Sa spiritualité, c'est celle de l'instant présent. Il offre sa vie dans les conditions précises du moment. En fils de Saint Vincent, il ne cherche pas à "enjamber sur la Providence". C'est la spiritualité vincentienne de la Mission: se donner totalement pour les autres, là où on a été envoyé. C'est là qu'il rejoint le sacrifice du Christ. N'a-t-il pas été jugé dans cette "chapelle de la Retraite des femmes", là où pendant 4 ans il a prêché, confessé, célébré l'Eucharistie du Seigneur. C'est en ce même endroit qu'il a dû offrir sa propre "eucharistie", celle où lui aussi fait le don de sa vie pour que puisse vivre l'Église du Christ.

Ainsi donc, si l'oeuvre clandestine de Pierre-René Rogue au service de la communauté chrétienne a été partagée par bien d'autres prêtres, qui eux aussi paieront de leur vie ce dévouement, lui l'a vécue jusqu'à l'héroïsme, dans cet abandon généreux et gratuit de toute sa personne au peuple qui lui avait été confié. Le geste qui le manifeste le mieux est sans doute son attitude à l'égard de Le Meut, celui qui l'avait trahi. Jamais on ne trouvera trace de mépris ou de haine à son égard. Le pardon lui était acquis au moment même où il trahissait. À l'heure de son exécution, Pierre-René lui donnera sa montre : "Mon fils, je n'ai rien, je n'ai que ma montre, je vous la donne". Le geste est suffisamment significatif: Pierre-René Rogue est missionnaire jusqu'au bout, dans cet

acte qui dit plus que tout qui est Celui qu'il avait pour vocation d'annoncer aux plus petits, aux plus pauvres. Le Meut était l'un de ceux-là. Ce ne sera pas le geste d'un moment, Pierre-René voudra que ce soit un acte qui demeure. Il demande à sa mère de continuer à aider cette famille, comme elle le faisait depuis longtemps déjà, avant la trahison !

Martyr de la fidélité, Pierre-René Rogue, aujourd'hui plus que jamais, témoigne que la mission n'a pas de limites. L'engagement à la mission est engagement au martyre, c'est à dire au "Témoignage de la vie" dans son sens le plus plein. Quelques années avant lui, en 1792, deux autres lazaristes avaient rendu ce témoignage au Christ: Louis Joseph François et Jean-Henri Gruyer, eux aussi pour avoir refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Après lui, la Congrégation de la Mission connaîtra le martyre de plusieurs de ses membres: François-Régis Clet (1820) et Jean-Gabriel Perboyre (1840) en Chine; Ghébré Michaël (1855) en Ethiopie. Combien d'autres fils de Monsieur Vincent, connus et inconnus, ont ainsi donné leur vie pour *annoncer aux pauvres la Bonne Nouvelle*. La même flamme missionnaire les animait. Elle continue à le faire aujourd'hui encore en bien des pays où l'annonce de l'Évangile amène à prendre des risques. N'est-ce pas un appel adressé à chaque disciple de Monsieur Vincent de recevoir, lui aussi, dans la situation missionnaire qui est la sienne, ce qu'il disait à la répétition d'oraison du 12 novembre 1656: *"Plaise à Dieu, Messieurs et mes chers frères, que tous ceux qui viennent pour être de la Compagnie, y viennent dans la pensée du martyre, dans le désir de souffrir le martyre et de se consacrer entièrement au service de Dieu, soit pour les pays éloignés, soit pour celui-ci, en quelque lieu que ce soit où il plaira à Dieu se servir de la pauvre petite Compagnie !"*

Pierre-René Rogue connaissait certainement ce texte. Il l'a pris à la lettre, en "simple Prêtre de la Mission" qui a voulu aller jusqu'au bout de son engagement. Pour lui, c'était l'achèvement normal, il n'en doutait pas, de la décision qu'il avait prise en entrant à Saint-Lazare le 25 octobre 1786, de réaliser les fins de la Congrégation de la Mission en "se revêtant de l'esprit de Jésus-Christ".

Le 3 mars 1996